

AXIMA Concept

Société anonyme au capital social de 11.822.382 euros
Siège social : 49-51 rue Louis Blanc – 92400 Courbevoie
854 800 745 R.C.S. NANTERRE
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 31 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente-et-un mai,
A neuf heures,

Les actionnaires d'AXIMA CONCEPT, société anonyme au capital de 11.822.382 €, divisé en 41.337 actions, dont le siège est sis 49-51, rue Louis Blanc 92400 Courbevoie, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre HARDOUIN, Président Directeur Général.

Monsieur Olivier FEIST est appelé comme scrutateur.

Monsieur Nicolas SELLAM est désigné comme secrétaire.

ERNST & YOUNG Audit, commissaire aux comptes titulaire, est absent et excusé.

La feuille de présence, émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés, réunissent le quorum requis pour le vote de toutes les résolutions qui vont être soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions composant le capital social, est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée Générale et met à sa disposition :

- la copie des lettres de convocation adressées aux Associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du commissaire aux apports ;

- les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2024 approuvés par la collectivité des associés de la Société ainsi que les rapports de gestion y afférents ;
- le projet de traité d'apport partiel d'actifs conclu entre la Société et la société CARBON SHIFT en date du 18/04/2025 ;
- Les certificats de dépôt du projet de traité d'apport partiel d'actifs conclu entre la Société et la société Carbon Shift au greffe du tribunal de commerce de Nanterre ;
- un exemplaire de l'insertion parue au Bodacc le 25 avril 2025, pour le compte de la Société et le 25 avril 2025 pour le compte de la société Carbon Shift ;
- le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale.

Puis, le Président rappelle que les Associés ont eu connaissance de tous les documents dont la loi prescrit la communication et que ces documents ont été tenus à leur disposition dans les délais et conditions requis, ce qui est reconnu exact par les Associés.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

- Rapport du Commissaire aux apports ;
- Approbation des conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actifs prévoyant l'apport par la Société à la société CARBON SHIFT des branches autonomes d'activité portées par les Agences de Lyon, Nantes et Nanterre ; Approbation de cet apport partiel d'actifs et de sa rémunération ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Cette présentation terminée, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions qui suivent.

* * *

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions prévues par la loi et l'article 19 des statuts de la Société, décide d'approuver les conditions dans lesquelles la présente Assemblée Générale est réunie et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information et légalement requis préalablement à la prise des résolutions qui suivent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

*(Approbation du projet d'apport partiel d'actifs prévoyant l'apport par la Société à la société CARBON SHIFT des branches autonomes d'activité portées par les Agences de Lyon, Nantes et Nanterre ;
Approbation de cet apport partiel d'actifs et de sa rémunération)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du commissaire aux apports et du traité d'apport partiel d'actifs conclu entre la Société et la société Carbon Shift en date du 18 avril 2025 (le "**Traité d'Apport**"),

approuve dans toutes ses stipulations le Traité d'Apport et ses annexes, aux termes duquel la Société fait apport à la société CARBON SHIFT, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 984 179 358, dont le siège social est situé 49-51 rue Louis Blanc – 92400 Courbevoie (la "**Société Bénéficiaire**") de l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs relatifs aux branches autonomes d'activité portées par les agences décarbonation situées à (i) URBAN GARDEN, 6, rue Alexander Fleming 69007 Lyon, (ii) VEO, 15, rue Nina Simone 44000 Nantes et (iii) NEST, 49-51, rue Louis Blanc 92400 Courbevoie comprenant les activités CEE, Conseil ingénierie, Ingénierie maintenance & exploitation, Contracting, Géothermie ("**Activité**") et l'apport partiel d'actifs en résultant ("**Apport**"), étant précisé que (i) les éléments d'actifs sont apportés par la Société pour la somme de 7.896.573,87 euros et le passif pris en charge par la Société Bénéficiaire s'élève à 7.507.313,45 euros et (ii) compte tenu de la nécessité de doter la Société Bénéficiaire de moyens suffisants pour assurer l'autonomie des branches apportées en termes de trésorerie, la Société apporte un montant de disponibilités complémentaires, strictement égal à 1.843.652,91 euros, de sorte que l'actif net apporté par la Société s'élève à 389.260,42 euros,

prend acte de ce que la Société ne sera pas garante solidaire du passif apporté à la Société Bénéficiaire,

prend acte de ce que l'Apport d'une valeur totale de **1.275.812,48 €** euros, sera rémunéré par la création de 492.591 actions nouvelles de 0,70 euros de valeur nominale chacune, à créer par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de capital et par attribution des dites actions à la Société,

déclare approuver expressément l'évaluation de l'Apport et de sa rémunération.

approuve le montant de la prime d'apport s'élevant à 44.446,72 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président remercie les participants de leur présence et déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés et par le Président, conformément aux statuts de la Société, par voie électronique en application des dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil par le biais du service DocuSign.

Le présent procès-verbal dans la mesure où il serait signé et transmis par transmission électronique sous forme de document portable (PDF), sera considéré comme un original et aura le même effet juridique que s'il était remis en main propre dans sa version originale signée.

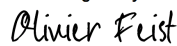
Ce procès-verbal pourra être signé et remis par voie électronique et en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original, mais tous constituant ensemble un seul et même acte.

Les signataires s'engagent en conséquence, à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante du présent procès-verbal signé sous format électronique et consentent à ce que la date de signature du présent acte soit réputée être celle indiquée en première page.

Signé par :

C274100C95FD443...

Pierre HARDOUIN
Président

DocuSigned by:

71C90E60BDC94E7...

Olivier FEIST
Scrutateur

DocuSigned by:

B428D4467F32410...

Nicolas SELLAM
Secrétaire